



Confédération Nationale du Travail

Section Métro de la CNT SSCT 38

BP 385, 38015 Grenoble cedex1 - cnt@lametro.fr - cnt-f.org/ul38
Permanence au 102 (102 rue d'Alembert Grenoble) tous les mercredis de 18h à 19h

LA METROPOLE : LABORATOIRE DE L'AUSTERITE ET DE LA REGRESSION SOCIALE !

Voici venu l'ère des Métropoles !

La métropolisation fait partie d'une nouvelle loi de décentralisation votée en 2013. Quatorze « métropoles », seront créées en 2015. Outre Paris, Lyon et Marseille, disposant d'un statut spécial, sont concernées les agglomérations de Toulouse, Lille, Bordeaux, Nantes, Strasbourg, Rennes, Rouen, Montpellier, Brest, Nice, et donc Grenoble. En gros, les actuelles communautés urbaines vont être transformées en nouvelles intercommunalités : les métropoles. Des missions de l'État, de la Région et du Conseil Général seront rajoutées en plus des compétences actuelles transférées des communes membres. Des négociations sont en cours pour transférer les compétences.

La métropolisation vise à modifier la structure des États européens. En s'appuyant sur la concurrence capitaliste comme valeur unique, la commission européenne, vise à réduire progressivement les dépenses publiques et cela renforcera notamment la désertification rurale (moins de services publics...). Cette logique renforce le pacte de stabilité européen transcrite en France par la RGPP de Sarkozy et la « Modernisation de l'Action Publique » de Hollande. L'objectif est toujours le même : la multiplication des économies drastiques pour les services publics sociaux et territoriaux. L'affichage politique – réduire le « mille-feuille » administratif - se traduit par la création de supers Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui concentreront de plus en plus de domaines sans qu'aucun contrôle démocratique direct ne puisse être réellement exercé.



METROPOLISATION RIMERA AVEC MUTUALISATIONS piège à cons des fusions de service !

Un des objectifs de la loi de décentralisation est la mutualisation des services entre collectivités. Des mutualisations ont déjà commencé depuis quelques années. Sont concernés en général les services « supports » (DRH, service social du personnel, services achats, maintenance et sécurité, services informatiques, etc.).

Les premières constatations dans les secteurs mutualisés montrent des agents perturbés et désorganisés, des risques de perte d'emplois publics, des conditions de travail qui se dégradent (tensions entre agents, stress, souffrance au travail, management par la terreur, etc.), opacité et augmentation des procédures, des liens hiérarchiques plus nombreux et sans cesse plus opaques.

Mais la loi de métropolisation va accélérer un processus déjà existant. Par exemple, le transfert de la compétence des routes (ex-DDE) du conseil général aux métropoles entraînera une fusion avec les services voiries des communautés urbaines. Il ne fait aucun doute que nos employeurs en profiteront pour faire des économies en supprimant des postes !

Les pouvoirs publics avancent qu'ils mettent en place ces mutualisations pour améliorer et simplifier. En réalité, l'unique objectif est la suppression de postes et les économies budgétaires sur notre dos !

METROPOLISATION RIMERA AVEC MUTATION D'OFFICE, INEGALITE DE SALAIRE, SUPPRESSION D'EMPLOI, PERTE D'ACQUIS SOCIAUX !

Cette loi prévoit des transferts de missions, de locaux et d'agents des municipalités, des conseils généraux, des conseils régionaux et de l'État vers les métropoles.

Il ne faut pas oublier que nous sommes titulaires de notre grade et pas de notre poste. Les transferts de services se feront d'autorité et les agents n'auront aucun choix.

La seule négociation se fera entre élus. Il n'y a aucune garantie que tout le monde soit pris et donc, il existe de forts risques que certains d'entre nous voient leur poste supprimé. Dans ce cas là, la loi de mobilité s'exercera et les centres de gestion pourraient se transformer en véritable pôle emploi pour les fonctionnaires territoriaux.

Pire encore, les contractuels, CDI ou CDD, seront la variable d'ajustement de cette politique. Pour les CDD, il suffit d'arrêter les contrats. Pour les CDI, l'absence de règles statutaires rend leur licenciement plus facile que dans le privé.

Enfin, les politiques de restriction de l'emploi public à l'État, élégamment appelés RGPP sous la droite et MAP sous la «gauche», commencent dans la territoriale. La métropolisation est une bonne occasion de l'accélérer. Les départs à la retraite non remplacés sont l'avenir qu'ils nous préparent.

La loi prévoit que les personnels transférés le sont avec leur régime indemnitaire. Mais rien ne prouve que ces dispositions soient maintenues dans le temps. La constitution de services mutualisés ou fusionnés entraîne une différence de salaire entre agents provenant de différentes collectivités. Nous pouvons parier que, à terme, le nivellement se fera par le bas, toujours pour faire des économies sur notre dos.

MÉTROPOLISATION RIMERA AVEC PRIVATISATION !

Les privatisations ont commencé prenant la forme de délégation de service public.

Avec cette loi, les secteurs les plus rentables pour les entreprises privées seront en danger de privatisation car la métropolisation va concentrer tous les pouvoirs entre les mains des grands barons locaux. Et ces nouvelles féodalités se conformeront aux directives européennes, qui imposent à la France, comme à tous les pays européens, une ouverture des marchés publics à la concurrence. Les services comme ceux des eaux et des transports (déjà fortement privatisés), ceux de la voirie, des espaces verts, de la restauration scolaire, des personnes âgées sont autant de missions à dépecer.

Après avoir rimé avec privatisation, il y a fort à craindre que métropolisation rime avec boîte à pognon et corruption. Les meilleurs parts du gâteau seront offertes à ceux là-même qui ont organisé la crise ! Crise qui sert de prétexte à la suppression de postes, à la baisse des salaires, à la casse des services publics, etc. !

L'enjeu est de taille ! Les conséquences pour tous et toutes ainsi que pour les travailleurs, travailleuses, personnels territoriaux seront lourdes !

ORGANISONS-NOUS !

LUTTONS CONTRE LA METROPOLISATION ET SA LOGIQUE CAPITALISTE !



- Exigeons la titularisation de tous les contrats précaires (vacataires, CDD, CDI, etc.) !
- Oui à l'égalité salariale avec un nivellement par le haut !
- Oui à une amélioration des conditions de travail !
- Non aux renforcements des hiérarchies et aux contrôles des agents !
- Non aux mutations d'office !
- Non aux suppressions de postes !
- Non à la privatisation !

ORGANISONS-NOUS ! LUTTONS ! SYNDIQUONS-NOUS !

Il est possible de s'organiser autrement et de gagner. La CNT est un syndicat indépendant de l'état et des partis politiques. Un syndicat autogéré sans chefs, ni permanents. Ce sont les syndiqué-e-s qui décident lors d'assemblées générales souveraines. La CNT est un syndicat porteur d'un projet de transformation sociale. Contre la double oppression de l'Etat et des patrons, elle prône la gestion directe de la société, par ses membres eux-mêmes !

**SI PERSONNE NE TRAVAILLE A NOTRE PLACE !
QUE PERSONNE NE DECIDE A NOTRE PLACE !
SEULE LA LUTTE PAIE !**